

Modification de droit commun n°01 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Par arrêté N° 29/2022 du 14/04/2022, Madame le Maire de la commune de Chevrier a engagé une procédure de modification de droit commun n°01 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de modification fera l'objet d'une concertation préalable avec le public pendant la période du 08 juin 2022 au 09 août 2022 durant laquelle :

- un dossier papier sera disponible en mairie pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie (mardi 17h-19h – vendredi 9h-11h)
- un dossier PDF sera disponible sur la page du site internet de la commune dédiée au PLU.

Pendant la durée de la concertation, les observations sur le projet de modification de droit commun n°01 du P.L.U. pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à Madame le Maire – 177, chemin des Perrières - 74520 Chevrier ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@chevrier.fr en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°01 du PLU ».

Le Maire,
Agnès CUZIN

